



**Boisbriand**

176P-1851

*Au rythme de nos vies*

**POSTE XPRESSPOST**

Boisbriand, le 23 juillet 2007

Ministère des Affaires municipales et des Régions  
Centre de gestion documentaire et du registraire



OBJET : Règlement d'emprunt RV-1367-1  
N/réf. : 6.220

Madame,  
Monsieur,

Vous trouverez sous pli copie du Règlement RV-1367-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement RV-1367 : *« Règlement décrétant un emprunt de 18 325 000 \$ pour les travaux rendus nécessaires pour permettre le rendement optimal des ouvrages d'assainissement et l'usine d'épuration de la Ville, incluant les honoraires professionnels des plans et devis, surveillance, frais de laboratoire »* », lequel vous est transmis pour approbation.

Vous trouverez également copie les documents suivants:

- avis de motion
- résolution d'adoption du règlement
- avis public de convocation au registre
- certificat de publication et d'affichage
- certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement
- fiche de règlement d'emprunt complétée.



Espérant le tout conforme, veuillez agréer mes sentiments les meilleurs.

  
Greffière adjointe

p.j.



Extrait du procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 3 juillet 2007 à 20 heures et à laquelle sont présents les membres du conseil :

[REDACTED], MME MARLENE CORDATO, formant le conseil au complet, sous la présidence de la mairesse, madame SYLVIE ST-JEAN.

2007-07-449

RÈGLEMENT RV-1367-1 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR M. [REDACTED]  
APPUYÉ PAR M. [REDACTED]

D'adopter le Règlement RV-1367-1 modifiant le Règlement RV-1367 intitulé : « Règlement décrétant un emprunt de 18 325 000 \$ pour les travaux rendus nécessaires pour permettre le rendement optimal des ouvrages d'assainissement et l'usine d'épuration de la Ville, incluant les honoraires professionnels des plans et devis, surveillance, frais de laboratoire », pour hausser le montant de l'emprunt.

Votent en faveur : les conseillères [REDACTED] et [REDACTED] et les conseillers [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED]

Votent contre : le conseiller [REDACTED] et les conseillères [REDACTED] et Marlene Cordato.

Adoptée avec dissidence.



COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 11<sup>e</sup> jour de juillet 2007

[REDACTED]  
[REDACTED] Greffière

Extrait du procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 2 octobre 2007 à 20 heures et à laquelle sont présents les membres du conseil :

[REDACTED], MME MARLENE CORDATO, formant le quorum du conseil, sous la présidence de la mairesse, madame SYLVIE ST-JEAN.

2007-10-651

MODIFICATION AU RÈGLEMENT RV-1367-1 – USINE D'ÉPURATION

PROPOSÉ PAR MME [REDACTED]  
APPUYÉ PAR M. [REDACTED]

DE modifier le règlement RV-1367-1 par le remplacement du mot « bien-fonds », (sujet d'une erreur d'écriture et apparaissant au document comme « bien-fonds ») par le mot « immeuble », partout où il se trouve dans le règlement.

Adoptée

